



Présents en visioconférence : CFDT, CGT, FO et Familles Rurales

Les organisations syndicales de salariés CFDT, CGT et FO lisent la déclaration commune suivante :

# COMPTE-RENDU CONVENTIONNEL CNPN CCNT FMR 25 mai 2021

### COMMISSION NATIONALE PARITAIRE DE NÉGOCIATION

### FAMILLES RURALES

#### Ordre du jour :

1. Validation du compte-rendu du 7 avril 2021
2. Avenant 1 au règlement intérieur du Degré Elevé de Solidarité Santé et campagne d'information
3. Réunion commune des CPPNI Éclat et Familles Rurales

**« Les Organisations Syndicales de salariés demandent au syndicat des employeurs de prendre les mesures pour rétablir les conditions de véritables négociations au sein de la CPPNI.**

Malgré nos interventions, les dysfonctionnements suivants perdurent. La commission paritaire doit établir un rapport annuel d'activité de la branche. Ce rapport comprend un bilan des accords collectifs d'entreprise et réalise un bilan des thèmes obligatoires de négociation (salaires, égalité professionnelle femmes-hommes, GPEC...) A ce jour, les organisations syndicales n'ont pas eu les éléments permettant d'établir ce document.

- La commission paritaire définit son agenda social dans les conditions visées à l'article L2222-3 du code du travail. A cette fin, elle se réunit au plus tard dans les trois mois suivants le début de l'année civile. A ce jour les demandes répétées des organisations syndicales pour que soient posés les thèmes et une date d'agenda social n'ont pas été entendues.

- L'avenant de révision de la convention collective en date du 28 février 2018, prévoit que l'ordre du jour et les documents nécessaires à la préparation des réunions de la CPPNI sont envoyés 15 jours avant. Force est de constater que ce n'est pas le cas : les ordres du jour et l'organisation des réunions de la CPPNI ne laissent ni le temps de pouvoir développer de vrais échanges, ni la place d'aborder des points amenés par les organisations de salariés.

Nous demandons que :

- les éléments nécessaires à la négociation, nous soient fournis
- soient posés les thèmes et une date d'agenda social
- les documents nécessaires à la préparation des réunions de la CPPNI soient envoyés 15 jours avant
- la Présidence patronale prenne en compte les points à l'ordre du jour proposés par les organisations de salariés
- l'ensemble de ces modalités de fonctionnement soit une priorité absolue de travail lors de la prochaine CPPNI. »

Pas de commentaire de la part des employeurs qui nous répondront à la prochaine réunion.

## 1. Validation du compte-rendu du 7 avril 2021

Aucune remarque étant effectuée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

## 2. Avenant 1 au règlement intérieur du DES (Degré Élevé de Solidarité) santé et campagne d'information DES santé

- Règlement intérieur

L'avenant a été amélioré suite aux retours faits lors de la précédente CPPNI.

- Cependant concernant la gratuité du régime frais de santé pendant une période maximale de 12 mois pour les arrêts relatifs aux maladies professionnelles ou accidents du travail d'une durée supérieure à 6 mois. Il a été rajouté une condition restrictive : la prise en charge du remboursement de 100 % de la part salariale ne sera pas renouvelable durant les 3 années qui suivent la date de l'arrêt initial.
- **La délégation FO** renouvelle sa demande de retrait de cette limitation d'autant plus que l'impact financier n'est pas très important. Nous essayons un refus. Nous ne serons pas signataires.
- VYV propose de lancer le dispositif, de suivre son évolution et d'éventuellement le modifier.
- La CFDT est pour la signature de l'avenant à condition qu'il soit révisable d'ici un an.
- La CGT ne peut pas se positionner mais ne sera peut-être pas signataire.

L'avenant sera mis à signature rapidement.

- Campagne d'information : le sujet a disparu de l'ordre du jour... quand on parlait de disfonctionnement en déclaration liminaire !

## 3. Réunion commune des CPPNI Éclat et Familles Rurales

Présents pour Éclat : les organisations syndicales de salariés, CFDT, CGT, FO, Solidaires, UNSA et le syndicat employeurs Héxopée

Héxopée, nous refait la même présentation de la Branche Éclat que lors de notre précédente réunion. Puis Familles Rurales présente la Branche. La méthode de rapprochement fait également l'objet d'une redite de la réunion précédente.

**La délégation FO** insiste sur le fait que depuis 2 ans, des démarches de rapprochement ont été effectuées par les employeurs alors qu'aucune décision politique n'a été prise, ni même discutée dans la Branche Famille Rurales.

Il est convenu que la CPPNI Familles Rurales se réunisse le 8 juin pour avoir une discussion et une décision politique.

Paris, le 15 juin 2021

**Pour la délégation FO**, Sylvie BECK, Olivier HALLAY